



Compte-rendu Solidaires Finances du CHS-CT du 6 mai 2020

Ce CHS-CT s'est réuni en audio-conférence pour la troisième fois depuis le début de l'état d'urgence sanitaire déclarée dans notre pays.

Le plan de reprise d'activité des différentes administrations devait être abordé lors de cette séance.

Pour Solidaires Finances un protocole sanitaire conforme aux préconisations gouvernementales - protéger, tester, isoler – doit être établi ainsi qu'un protocole relatif aux missions.

Dans sa déclaration liminaire, Solidaires Finances afin que le retour au travail se fasse dans le respect des préconisations sanitaires a demandé

- le respect des consignes de sécurité et notamment le respect des gestes barrières et de protections individuelles avec un aménagement des horaires. les dotations d'équipements de protection : masques, gel, gants, produits désinfectants, plexiglas

- le flux de circulation dans les locaux à mettre en place.

- le maintien d'une priorité au télétravail

- le nettoyage des locaux conformément aux préconisations de la fiche du Secrétariat Général du 15 avril 2020. (nettoyage des poignées de porte, des interrupteurs, des robinets, des boutons d'ascenseur, des rampes d'escalier, avec une attention particulière portée pour les toilettes)

- le maintien du dispositif actuel des ASA pour les gardes d'enfants pour les agents n'ayant pas de mode de garde suite aux décisions de certaines mairies de ne pas ouvrir les crèches et les écoles et pour les agents inquiets pour la sécurité sanitaire de leurs enfants et pour les agents fragilisés

- des tests de dépistage systématiques et réguliers ainsi que des contacts avec les médecins de prévention aussi souvent que nécessaire

- l'application du décret pour la prise en charge des frais si les cantines dans leur mode normal restent fermées

Solidaires Finances a rappelé qu'il était pure folie d'avoir maintenue la campagne déclarative 2020 de l'impôt sur le revenu compte-tenu du contexte dans lequel nous nous trouvons. A ce stade, pour Solidaires Finances Publiques, la date du 11 mai ne doit, en aucun cas, correspondre à un retour à la normalité. Il faudra que le ministre prenne véritablement en considération le public et propose des solutions viables, respectueuses des conditions sanitaires et des droits des personnels.

Enfin, le Directeur Général a confirmé que les projets liés au Nouveau Réseau de Proximité sont suspendus. Néanmoins, les agents se posent de nombreuses questions sur leur avenir en particulier avec la campagne de mutation qui va s'ouvrir, Solidaires Finances a demandé des réponses précises. Les restructurations en cours doivent être annulées. Les suppressions d'emplois doivent être stoppées. Les agents ne peuvent être davantage fragilisés dans cette période.

La Présidente du CHSCT et Directrice du Pôle Pilotage et ressources a apporté les réponses suivantes
La reprise d'activité est progressive et différenciée dans les conditions suivantes .

- Le maintien du télétravail :

Lorsqu'il est techniquement possible et compatible avec l'exercice des missions, le télétravail restera le mode à privilégier .On compte environ 400 télétravailleurs. La direction a de nouveau été dotée de portables (22),de plus, le télétravail pourra se faire sur les unités centrales « tiny » (50). Nous avons demandé que soient restitués les portables des agents dont les missions n'étaient pas prioritaires ou en ASA (télétravailleurs antérieur à la période de confinement , vérificateurs ...). Il nous a été précisé que le télétravail "conventionné" connu auparavant est suspendu .La situation de ces télétravailleurs sera vue au cas par cas . En ce qui concerne les vérificateurs , les portables seront restitués d'ici fin mai début juin . On pourra les équiper de fixes en attendant . Il en va de même pour l'ensemble des agents itinérants.

- Les horaires :

Afin d'éviter les heures d'affluence dans les transports en commun les horaires pourront être adaptés . La mise en place de rotation au sein des services pourra être autorisée . Les chefs de service doivent contacter leurs agents , ils disposent d'une « boîte à outil » afin de répondre aux obligations de protection des agents.

- Le respect des consignes de sécurité et geste barrières , dotations d'équipement :

La reprise en présentiel se fera en respectant les règles de distanciation (4m² par agents), en veillant à la circulation et emplacement des mopieurs , portes ouvertes en intérieur. Dans les bureaux où cette distance ne peut être respectée il sera envisager une rotation de la présence des agents .

Une dotation de produits désinfectants est attribuée à chaque service . Une livraison de masques fournis par le Préfet sera effectuée (soit 2 masques par jour et par personne en présentiel) Une commande de 1000 masques tissu (aux normes) a été faite (pas de date de livraison) .En ce qui concerne les plexiglas ceux ci n'ont pas encore été livrés . A ce sujet l'inspectrice sécurité , santé au travail a précisé qu'il fallait bien évidemment contrôler leurs attaches .Les hygiaphones existant doivent être équipés de cache afin de protéger d'éventuelles projections. Solidaires Finances a demandé quand la pose de plexiglas (commandés mais non reçus) sur les « marguerites » était prévue . Un recensement des besoins a été fait auprès des chefs de service.

- Le nettoyage :

Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains doit être effectué (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...)

Chaque service a normalement été doté de gel, des produits désinfectants et essuie-tout sont disponibles auprès de chaque mopieur . Les prestataires sont souvent relancés par la Direction suite aux problèmes remontés par les organisations syndicales. Les gestionnaires de site doivent être vigilants à ce sujet. .Solidaires Finances a demandé qu'une attention particulière soit apportée aux locaux qui jusqu'à présent ont été fermés dans lesquels le ménage n'était plus effectué ou de façon très allégée .

- Les agents en ASA :

Pour les agents en situation de fragilité le dispositif d'autorisation d'absence est maintenu . Le médecin de prévention suit ces agents. Lorsque cela est possible on pourrait proposer du télétravail.(5 jours) .

Pour les gardes d'enfants jusqu'à fin mai le dispositif est reconduit . Par contre , dès début juin les parents devront fournir un justificatif (dans le cas où l'établissement scolaire ne peut pas

accueillir les enfants)sinon on les invitera à prendre des congés.

- La campagne la campagne à l'impôt sur le revenu :

Pour le moment pas d'accueil physique l'accueil des contribuables doit se faire par tous les canaux dématérialisés (téléphone, courriels et E-contact ...), la réception physique restera exceptionnelle et n'interviendra qu'en dernier recours , sur rendez-vous et à la seule condition que la configuration des locaux et le matériel à disposition (masques, plexiglas..) le permettent en toute sécurité.

- Les niveaux des priorités dans la relance des missions :

La note de la DG a classifié les missions par priorité de 1 à 3. La reprise d'activité doit se faire de manière progressive.

Chaque pôle métier devra donner leur feuille de route aux différents services. La reprise d'activité sera ainsi séquencée .

- La climatisation :

Le médecin de prévention a indiqué que rien ne s'oppose à la mise en route des climatisations si elles sont nettoyées auparavant. nous avons rappelé les difficultés rencontrées l'année dernière .

La Direction a indiqué qu'un état des lieux va être effectué . Il n'est pas question de laisser les services sans climatisation . (C'est noté).

Ce plan de reprise peut sera amené à évoluer avec le temps, Solidaires Finances a demandé que soient communiquées au CHS CT les actualisations de ce plan.

Enfin , nous sommes revenus sur l'ordonnance » sur les congés , la note d'application a été communiquée. Nous rappelons notre opposition totale aux mesures régressives découlant de la loi d'urgence sanitaire Notre organisation combat toujours les dispositifs punitifs et délétères dans le cadre des collectifs de travail via le recours juridique devant le Conseil d'État et la pétition intersyndicale.

N'hésitez pas à nous contacter .

Elisabeth GONZALES (06.09.49.77.39) Maxime PICARD (06.14.51.54.10).

Judith BERTET (06.87.98.81.38)